

## **Règlement du jeu concours " Donnez votre avis et gagnez 100€ !"**

### **Article 1**

La société JV2R, SAS au capital de 150 000 Euros, dont le siège social est situé au 9 route d'Eschau BP 80304 67411 Illkirch-Graffenstaden Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 2001B1427, organise du 15 mai 2011 au 15 mai 2012 une loterie hebdomadaire, gratuite et sans obligation d'achat, permettant de gagner chaque semaine un bon d'achat de 100 euros à valoir sur le site <http://www.macway.com>.

### **Article 2**

Cette loterie est ouverte à toutes personnes âgées de 18 ans ou plus, à l'exclusion des personnes appartenant à la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

### **Article 3**

Ce concours est porté à la connaissance du public sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.macway.com>.

### **Article 4**

Pour participer à la loterie, les participants devront enregistrer au moins un avis (une note et un commentaire) sur un produit du site <http://www.macway.com>.

Le concours est accessible sur le site <http://www.macway.com>. Pour enregistrer un commentaire, les participants devront avoir un compte MacWay. S'ils n'en ont pas, ils pourront en ouvrir un en remplissant le formulaire d'inscription. Cette ouverture de compte est gratuite et n'implique aucun achat.

Pour accéder à l'interface d'enregistrement du commentaire, les participants devront cliquer sur le lien " Donnez votre avis et gagnez 100 euros ! ".

### **Article 5**

Une même personne pourra participer plusieurs fois à cette opération.

Il ne pourra cependant être attribué qu'un seul lot par personne (même adresse e-mail, même nom, même adresse) sur toute la durée du concours (du 15 mai 2011 au 15 mai 2012).

### **Article 6**

Chaque vendredi, un tirage au sort sera effectué sur la base des nouveaux avis postés et validés entre le vendredi et le jeudi précédent.

À l'issue de ce tirage au sort hebdomadaire, le gagnant recevra son bon d'achat de 100 euros par e-mail dans les cinq jours qui suivent.

### **Article 7**

Le bon d'achat de 100 euros (sous forme de code personnel et confidentiel à saisir sur le site) sera ensuite adressé au gagnant par e-mail dans les deux semaines suivant sa réponse. Attention, les coordonnées enregistrées dans l'inscription doivent être identiques à celles qui serviront à l'expédition du lot. Si l'adresse e-mail n'est pas valide, ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé, son gain fera l'objet d'un tirage au

sort par huissier, parmi l'ensemble des participants au concours. Le bon d'achat sera valable 15 jours à compter de la date d'envoi du bon par e-mail, pour un paiement par carte bancaire uniquement - offre non remboursable, hors frais de port.

#### **Article 8 - Données personnelles :**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à MacWay.com dans le cadre du concours.

Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à MacWay.com à l'adresse visée en préambule du présent règlement.

#### **Article 9**

En participant à cette loterie, les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à diffuser, dans le cadre de la présente opération, leurs nom et lieu d'habitation, pour le compte de celles-ci et sur tous supports. La diffusion de ces informations dans les conditions sus-visées n'ouvre droit à aucun autre droit ou contrepartie financière à leur profit, que celui de la remise de leur(s) lot(s). L'envoi des commentaires vaut autorisation aux sociétés organisatrices de les publier, reproduire, représenter, adapter et traduire, sous réserve que ces commentaires respectent les conseils d'écriture du site MacWay.com

#### **Article 10**

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (notamment problèmes techniques, etc.) perturbant l'organisation et la gestion du concours, ils étaient amenés à annuler le présent concours, le proroger ou à en modifier les conditions.

#### **Article 11**

Le présent règlement peut être consulté sur le site <http://www.macway.com>. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse du concours.

#### **Article 12**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 29 Boulevard Jean Jaurès BP 42,93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

#### **Article 13**

Le simple fait de participer à la loterie implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### **Article 14**

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Aucune contestation ne sera recevable deux mois après la clôture de ce concours.

**Article 15**

Les frais de participation au jeu peuvent être remboursés, dans la limite de 3 participations par jour, jusqu'au 15/05/2012 inclus sur la base forfaitaire de 3 minutes d'appel local, soit 0,11€ TTC, par participation, sous réserve de vérification par MacWay.com de la participation effective du demandeur.

Le remboursement sera effectué sur simple demande écrite à l'adresse suivante : MacWay - Concours " Donnez votre avis et gagnez 100 euros " - 9 route d'Eschau BP 80304 67411 Illkirch-Graffenstaden Cedex, accompagné d'une facture téléphonique détaillée justifiant d'une tarification indexée sur le temps de connexion. Toute participation via une connexion faisant l'objet d'une facturation mensuelle forfaitaire, ne sera pas prise en compte. Timbre de la demande, remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite.